

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.								
Visioconférence	Néant.								
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)								
Absences	Néant.								
Statistiques	<table border="1"> <tr> <td>Nombre de conseillers présents physiquement</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Nombre de conseillers participant par visioconférence</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nombre de procurations données</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020</td> <td>7</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers présents physiquement	12	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0	Nombre de procurations données	1	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Nombre de conseillers présents physiquement	12								
Nombre de conseillers participant par visioconférence	0								
Nombre de procurations données	1								
Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7								
Référence	CC.2021-2-8 - 6.1								
Point de l'ordre du jour	6.1								
Objet	<b>Remplacement d'un membre à la commission des bâtisses.</b>								

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres et aux changements intervenus dans la composition du collège échevinal et du conseil communal il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 18 décembre 2020 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission des bâtisses	1	CSV	Erny Strecker	Nathalie De La Hoz

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission des bâtisses ;

Vu les délibérations du 30 septembre 2019, du 30 mars 2020 et du 11 mai 2020 concernant le emplacement de membres à la commission des bâtisses ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Nathalie De La Hoz a obtenu douze voix sur douze (12/12)

Mme Nathalie De La Hoz, demeurant à Roeser, est nommée membre de la commission des bâtisses.

Elle remplace M. Erny Strecker.

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 8 février 2021

Point

CC.2021-2-8 - 6.1

Objet

Remplacement d'un membre à la commission des bâtisses.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR  
EXPEDITION  
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Visioconférence	Néant.
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)
Absences	Néant.
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement 12 Nombre de conseillers participant par visioconférence 0 Nombre de procurations données 1 Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020 7
Référence	CC.2021-2-8 - 6.2
Point de l'ordre du jour	6.2
Objet	<b>Remplacement à la commission de la circulation.</b>

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres et aux changements intervenus dans la composition du collège échevinal et du conseil communal il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 18 décembre 2020 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission de la circulation	1	CSV	Erny Strecker	Mauro Seabra

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission de la circulation ;

Vu les délibérations du 23 avril 2018, du 30 septembre 2019, du 30 mars 2020 et du 11 mai 2020 concernant le remplacement de membres à la commission de la circulation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Mauro Seabra a obtenu douze voix sur douze (12/12)

M. Mauro Seabra, demeurant à Kockelscheuer, est nommé membre de la commission de la circulation.

Il remplace M. Erny Strecker.

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 8 février 2021

Point

CC.2021-2-8 - 6.2

Objet

Remplacement à la commission de la circulation.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR  
EXPEDITION  
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Visioconférence	Néant.
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)
Absences	Néant.
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement 12 Nombre de conseillers participant par visioconférence 0 Nombre de procurations données 1 Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020 7
Référence	CC.2021-2-8 - 6.3
Point de l'ordre du jour	6.3
Objet	<b>Remplacement à la commission de la culture et des sports.</b>

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres et aux changements intervenus dans la composition du collège échevinal et du conseil communal il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 18 décembre 2020 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission culturelle	1	DP	Muriel Gauny	Andreja Ciglar

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission de la culture et des sports ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Andreja Ciglar a obtenu douze voix sur douze (12/12)

Mme Andreja Ciglar, demeurant à Roeser, est nommée membre de la commission de la culture et des sports.

Elle remplace Mme Muriel Gauny.

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 8 février 2021

Référence

CC.2021-2-8 - 6.3

Point

6.3

Objet

Remplacement à la commission de la culture et des sports.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.								
Visioconférence	Néant.								
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)								
Absences	Néant.								
Statistiques	<table border="1"> <tr> <td>Nombre de conseillers présents physiquement</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Nombre de conseillers participant par visioconférence</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nombre de procurations données</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020</td> <td>7</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers présents physiquement	12	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0	Nombre de procurations données	1	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Nombre de conseillers présents physiquement	12								
Nombre de conseillers participant par visioconférence	0								
Nombre de procurations données	1								
Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7								
Référence	CC.2021-2-8 - 6.4								
Point de l'ordre du jour	6.4								
Objet	<b>Remplacement à la commission de l'égalité des chances.</b>								

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres et aux changements intervenus dans la composition du collège échevinal et du conseil communal il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 18 décembre 2020 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission de l'égalité des chances	1	DP	Muriel Gauny	Liliane Da Silva
	2	LSAP	Olivier Latinovic	Sonia Pimenta
			S. Martin De Araujo	Floriana Totaro

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission de l'égalité des chances ;

Vu les délibérations du 16 juillet 2018 et du 30 septembre 2019 concernant le remplacement de membres à la commission de l'égalité des chances ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Liliane Da Silva	a obtenu	douze voix sur douze (12/12)
Sonia Pimenta	a obtenu	douze voix sur douze (12/12)
Floriana Totaro	a obtenu	douze voix sur douze (12/12)

Mme Liliane Da Silva, demeurant à Roeser, Mme Sonia Pimenta, demeurant à Peppange et Mme Floriana Totaro, demeurant à Crauthem, sont nommées membres de la commission de l'égalité des chances.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 8 février 2021

Référence

CC.2021-2-8 - 6.4

Point

6.4

Objet

Remplacement à la commission de l'égalité des chances.



Elles remplacent Mme Muriel Gauny, M. Olivier Latinovic et Mme Stéphanie Martin De Araujo.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseiller ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.								
Visioconférence	Néant.								
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)								
Absences	Néant.								
Statistiques	<table border="1"> <tr> <td>Nombre de conseillers présents physiquement</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Nombre de conseillers participant par visioconférence</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nombre de procurations données</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020</td> <td>7</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers présents physiquement	12	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0	Nombre de procurations données	1	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Nombre de conseillers présents physiquement	12								
Nombre de conseillers participant par visioconférence	0								
Nombre de procurations données	1								
Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7								
Référence	CC.2021-2-8 - 6.5								
Point de l'ordre du jour	6.5								
Objet	<b>Remplacement à la commission de l'environnement.</b>								

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres et aux changements intervenus dans la composition du collège échevinal et du conseil communal il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 18 décembre 2020 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission de l'environnement	1	CSV	Georges Thull	Mireille Klinski
	1	LSAP	Josiane Duprel	Mino Tria

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission de l'environnement ;

Vu la délibération du 30 septembre 2019 concernant le remplacement de membres à la commission de l'environnement ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Mireille Klinski a obtenu douze voix sur douze (12/12)

Mino Tria a obtenu douze voix sur douze (12/12)

Mme Mireille Klinski, demeurant à Roeser et M. Mino Tria, demeurant à Peppange, sont nommés membres de la commission de l'environnement.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 8 février 2021

Référence

CC.2021-2-8 - 6.5

Point

6.5

Objet

Remplacement à la commission de l'environnement.



Ils remplacent M. Georges Thull et Mme Josiane Duprel.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Visioconférence	Néant.
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)
Absences	Néant.
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement 12 Nombre de conseillers participant par visioconférence 0 Nombre de procurations données 1 Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020 7
Référence	CC.2021-2-8 - 6.6
Point de l'ordre du jour	6.6
Objet	<b>Remplacement à la commission des finances.</b>

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres et aux changements intervenus dans la composition du collège échevinal et du conseil communal il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 18 décembre 2020 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission des finances	1	LSAP	Josiane Duprel	Joseph Storn

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission des finances ;

Vu les délibérations du 30 septembre 2019 et du 11 mai 2020 concernant le remplacement de membres à la commission des finances ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Joseph Storn a obtenu douze voix sur douze (12/12)

M. Joseph Storn, demeurant à Roeser, est nommé membre de la commission des finances.

Il remplace Mme Josiane Duprel.



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 8 février 2021

Référence

CC.2021-2-8 - 6.6

Point

6.6

Objet

Remplacement à la commission des finances.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.								
Visioconférence	Néant.								
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)								
Absences	Néant.								
Statistiques	<table border="1"> <tr> <td>Nombre de conseillers présents physiquement</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Nombre de conseillers participant par visioconférence</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nombre de procurations données</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020</td> <td>7</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers présents physiquement	12	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0	Nombre de procurations données	1	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Nombre de conseillers présents physiquement	12								
Nombre de conseillers participant par visioconférence	0								
Nombre de procurations données	1								
Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7								
Référence	CC.2021-2-8 - 6.7								
Point de l'ordre du jour	6.7								
Objet	<b>Remplacement à la commission de la jeunesse.</b>								

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres et aux changements intervenus dans la composition du collège échevinal et du conseil communal il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 18 décembre 2020 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission de la jeunesse	1	CSV	Charel Storn	Nico Pater
	2	LSAP	Sven Klees	Fiona Defrang
			Olivier Latinovic	Anne Hermes

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission de la jeunesse ;

Vu la délibération du 16 juillet 2018 concernant le remplacement d'un membre à la commission de la jeunesse ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Nico Pater	a obtenu	douze voix sur douze (12/12)
Fiona Defrang	a obtenu	douze voix sur douze (12/12)
Anne Hermes	a obtenu	douze voix sur douze (12/12)

M. Nico Pater, demeurant à Crauthem, Mme Fiona Defrang, demeurant à Peppange et Mme Anne Hermes, demeurant à Crauthem, sont nommées membres de la commission de la jeunesse.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 8 février 2021

Référence

CC.2021-2-8 - 6.7

Point

6.7

Objet

Remplacement à la commission de la jeunesse.



Ils remplacent M. Charel Storn, M. Sven Klees et M. Olivier Latinovic.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseiller ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Visioconférence	Néant.
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)
Absences	Néant.
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement 12 Nombre de conseillers participant par visioconférence 0 Nombre de procurations données 1 Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020 7
Référence	CC.2021-2-8 - 6.8
Point de l'ordre du jour	6.8
Objet	<b>Remplacement à la commission scolaire.</b>

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres et aux changements intervenus dans la composition du collège échevinal et du conseil communal il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 18 décembre 2020 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission scolaire	1	CSV	Pesch-Dondelinger	Erny Strecker
	1	LSAP	S. Martin De Araujo	Lourenço Martins

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission scolaire ;

Vu la délibération du 30 septembre 2019 concernant le remplacement d'un membre à la commission scolaire ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Erny Strecker a obtenu douze voix sur douze (12/12)

Angelo Lourenço Martins a obtenu douze voix sur douze (12/12)

M. Erny Strecker, demeurant à Peppange et M. Angelo Lourenço Martins, demeurant à Crauthem, sont nommés membres de la commission scolaire.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 8 février 2021

Point

CC.2021-2-8 - 6.8

Objet

Remplacement à la commission scolaire.



Ils remplacent Mme Marianne Pesch-Dondelinger et Mme Stéphanie Martin De Araujo.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	1
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-2-8 - 6.9	
Point de l'ordre du jour	6.9	
Objet	<b>Remplacements à la commission d'intégration.</b>	

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres et aux changements intervenus dans la composition du collège échevinal et du conseil communal il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que suite à l'appel à candidatures distribué dans la commune la dernière semaine de décembre 2020 en vue de compléter la commission d'intégration trente-trois (33) candidatures ont été présentées ;

Considérant qu'en raison du nombre important de candidatures présentées endéans le délai du 15 janvier 2021 une procédure particulière doit être appliquée afin de pouvoir procéder aux remplacements de plusieurs membres démissionnaires ou démissionnaires d'office ;

Considérant que cette procédure proposée par le collège échevinal se présente comme suit : alors que le nombre de candidats dépasse largement le nombre de sièges vacants des membres non-luxembourgeois le collège propose de procéder à la nomination par voie de tirage au sort pendant la séance du conseil communal du 8 février 2020, lequel sera effectué par les porte-parole des fractions. Les candidats tirés au sort seront ensuite nommés par un vote secret confirmatif. Deux des trois candidats ressortissants de pays tiers seront sélectionnés par un premier tirage au sort afin de pouvoir être proposés à la nomination.

Considérant que comme il y a finalement 6 membres effectifs et 6 membres suppléants luxembourgeois l'effectif de la commission d'intégration, actuellement de vingt, doit être porté à vingt-quatre (24), afin de garantir la parité de membres luxembourgeois et de membres étrangers ;

Considérant que du fait que l'effectif de la commission d'intégration sera porté à vingt-quatre (24) et qu'actuellement il n'y a que 3 membres étrangers en fonction il faudra en tout procéder à la nomination de neuf (9) membres étrangers ;

Considérant qu'il y a par ailleurs lieu de remplacer un membre démissionnaire luxembourgeois :

Commission	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
<b>Commission d'intégration</b>	<b>1</b>	<b>CSV</b>	<b>Boris Zickes</b>	<b>Marianne Pesch-Dondelinger</b>

Vu la liste de candidats établie par le collège des bourgmestre et échevins ;

Vu le règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives communales d'intégration ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;



Après délibération ;

- 1 . Décide à l'unanimité des voix

De porter l'effectif de la commission d'intégration à vingt-quatre (24).

Après avoir réduit par tirage au sort le nombre de candidat à celui nécessaire pour compléter l'effectif de la commission d'intégration ;

- 2 . Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que tous les candidats proposés ont obtenu la totalité des voix, un bulletin nul ayant été remis.

A la suite de ce résultat, les personnes relevées ci-après sont nommées à la commission consultative d'intégration :

Mme Marianne Pesch-Dondelinger (L), demeurant à Crauthem
Nafisch Amini Fard, demeurant à Roeser
Beate Bayha, demeurant à Crauthem
Florentina-Petronela Carbutaru, demeurant à Roeser
Marcel Gädicke, demeurant à Bivange
Margarita Megally Cassar, demeurant à Crauthem
Zohra Moulai, demeurant à Roeser
Mahendra Muralidhar, demeurant à Berchem
Annekatri Simon, demeurant à Peppange
Andrea Weimer, demeurant à Crauthem

Ils remplacent les membres démissionnaires ou démissionnaires d'office suivants :

Alves Cordeiro Mario Rui, Djalo Braima Sore, Drechsler Valérie, Fisch Ernest, Marques Carlos, Pesch-Dondelinger Marianne (en tant que représentante du collège échevinal), Silva Carvalho Luis Filipe, Vauthier Stéphane et Zikes Boris.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,